



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal  
du jeudi 15 mars 2021 – 20h15 – Grande salle**

---

**Présidence** : Monsieur Eric MARCHESE

**Personnes excusées**: Mesdames Déborah BIGNENS, Amandine COULARD-DESCOS ainsi que Messieurs Jean-Marie RENAUD et Julien WOLF

**Personne absente**: Monsieur Nicolas BOILLAT

\* \* \*

M. le Président Eric MARCHESE souhaite la bienvenue à Monsieur le vice-Syndic, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi qu'au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **43** membres présents, le quorum (fixé à **25** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance et demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, ce dernier se présente donc comme suit :

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. Adoption du <b>procès-verbal</b> du 4 décembre 2020</li><li>2. <b>Communications</b> du bureau</li><li>3. Réponse de la Municipalité à la <b>motion "Correvon et consorts"</b> : Vision et stratégie d'ensemble sur tous nos bâtiments communaux pour les 15 ans à venir.</li><li>4. Information de la Municipalité au sujet de la fermeture de l'Office de poste de Gimel</li><li>5. <b>Informations</b> de la Municipalité</li><li>6. <b>Divers et propositions individuelles</b></li></ol> |
|--|

**1. Adoption du procès-verbal du 29 octobre 2020**

La lecture intégrale du PV n'étant pas souhaitée, le Président passe à la parole au secrétaire du Conseil qui donne lecture de l'ajout d'une intervention supplémentaire qui ne figurait pas dans la version remise aux membres du Conseil:

*"M. Jean-Claude MAGNIN : suggère, s'agissant du marquage, la pose d'une peinture simple qui durera le temps la basse saison dans l'attente de la pose d'une peinture à deux composants"*

Aucune autre remarque n'est formulée, hormis une coquille. Le PV est accepté à l'unanimité. Le Président remercie son rédacteur.



## 2. Communications du bureau

En préambule, le Président donne lecture d'un courrier qui lui est parvenu le 8 mars de la part de la Mme la Syndique Sylvie JUDAS :

*"Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Suite à ma non réélection le 7 mars 2021, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission avec effet au 9 mars 2021.*

*En effet, de gros dossiers devant être traités ces prochains mois, il ne m'apparaît pas possible de continuer à présider la Municipalité en raison de la confiance qui ne m'est plus témoignée.*

*Je formule mes vœux les meilleurs pour la suite de vos travaux. Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes salutations les meilleures."*

Le Président remercie Mme Sylvie JUDAS pour les nombreuses années consacrées aux affaires communales. M. Philippe REZZONICO assumera la fonction de Syndic par intérim jusqu'au 30 juin 2021.

### Informations:

- Un remerciement à tout le bureau électoral (élargi) qui a œuvré le dimanche 7 mars à l'occasion des **élections communales**. Des félicitations sont adressées aux Conseillères et Conseillers qui se représentaient et qui ont tous obtenu la majorité des suffrages. Des félicitations sont également adressées aux membres de la Municipalité ici présents pour leur réélection.
- Il manque encore des **suppléants pour le Conseil communal**. Les personnes intéressées peuvent contacter le Président. La clôture de la liste aura lieu le 6 avril à midi.
- Un grand merci pour le don des jetons de présence à l'occasion de la dernière séance de l'année 2020 en faveur de l'association « **Les Notes Pétilantes** » qui a permis de récolter la somme de 1'025 fr.

## 3. Réponse de la Municipalité à la motion "Correvon et consorts" : Vision et stratégie d'ensemble sur tous nos bâtiments communaux pour les 15 ans à venir.

Le Président passe la parole à M. Philippe REZZONICO qui donne lecture du rapport.

Le Président passe la parole à l'assemblée.

M. Pierre-Yves CORREVON: sur la forme, aucune objection à ce que la motion soit traitée sous la forme d'un postulat. Sur le fond, la Municipalité ne répond pas à la demande des motionnaires, devenus postulants. Dresser une liste de bâtiments avec tantôt des sommes, tantôt la mention "préavis" ou "budget" n'exprime en rien une vision et une stratégie. Il est attendu de la Municipalité un calendrier clair contenant des objectifs et une classification de priorité entre les différents biens et projets. Une ré-analyse complète est ainsi demandée.

M. Philippe REZZONICO: prend acte de la position exprimée et suggère que le droit d'initiative du Conseil soit à nouveau exprimé auprès de la future Municipalité lors de la législature à venir.

M. Pierre-Yves CORREVON: invite les cosignataires du texte à s'en charger dès lors que l'intéressé ne fera plus partie du prochain conseil.



Mme Sophie CROISIER : les membres de la CoGest, cosignataires de la motion, ne contestent pas que celle-ci soit traitée sous forme de postulat. Nous sommes toutefois déçus de constater qu'elle ne répond que très partiellement à nos attentes. Nous disposons certes d'un tableau qui présente la liste des entretiens et rénovations envisagés par bâtiment, mais sans indication temporelle. En outre, le rapport n'exprime aucune vision d'avenir à long terme que ce soit i) sur l'affectation des bâtiments ii) sur l'opportunité ou non d'en vendre certains pour financer la construction ou la rénovation d'autres, ou iii) dans le but d'une stratégie d'assainissement des finances communales. Nous regrettons une réponse orientée sur la pure administration du patrimoine immobilier communal alors que nous espérons une réponse politique axée sur une vision et les contours d'un projet répondant aux besoins de demain. Unanime, les membres de la CoGest manifestent dès leur désaccord et ne satisfont pas de la réponse apportée par la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, le Président fait passer au vote l'adoption du rapport.

Par **2 OUI**, **37 NON** et **3 ABSTENTIONS**, l'adoption du rapport est **refusée**.

#### 4. Information de la Municipalité au sujet de la fermeture de l'Office de poste de Gimel

M. Philippe REZZONICO : informe que M. Stéfano DE MARTIN, responsable du réseau postal du secteur de la Côte et Mme Maude CHOLLET, spécialiste développement du réseau, furent reçus – à leur demande – le 26 janvier par la Municipalité. Lors de cette entrevue, les représentants de la Poste ont cherché à démontrer la faible utilisation de l'office postal de Gimel à l'appui de chiffres et volumes sujets à caution. En contrepartie de la fermeture envisagée de l'office postal, deux solutions étaient proposées:

i) reprise partielle des activités au travers d'un **partenariat avec un commerce du village** (solution jugée peu réaliste au regard de la surface qu'il conviendrait de mettre à disposition pour la réalisation de cette activité)

ii) offre d'un **service à domicile** via le facteur (solution jugée peu adaptée pour les personnes âgées et les personnes travaillant la journée)

La Municipalité a fait part de son total désaccord et prévenu qu'elle prendrait toutes les mesures possibles et nécessaires pour faire infléchir la décision de fermeture de l'office postal. Un avocat a été mandaté par la Commune à cette fin. Un groupe de citoyens a parallèlement lancé une pétition visant à s'opposer à cette fermeture. Cette démarche rencontre le total assentiment de l'Exécutif communal.

Le 5 mars, M. DE MARTIN a adressé un courriel à la Municipalité l'informant qu'à la suite d'une nouvelle analyse du dossier, la décision de fermeture était suspendue.

Mme Christelle DEBONNEVILLE : relate une expérience personnelle en lien avec la livraison de colis. Ceux-ci sont désormais posés, sans autre, derrière la porte du destinataire sans avis de passage laissé dans la boîte aux lettres. Pour y remédier, il faut expressément demander à la poste de ne pas procéder ainsi.

M. Andrea TASINATO : à la suite d'un échange intervenu avec une personne de l'office de poste, le meilleur moyen de pérenniser l'office est d'assurer la réalisation d'un certain chiffre d'affaire. Il est dès lors important que les habitants utilisent les prestations offertes à Gimel. La décision de suspendre la fermeture de la poste de Gimel est pour l'heure limitée à 3 ans, le temps de voir l'évolution des résultats.

M. Philippe REZZONICO : n'est pas en mesure de confirmer ce délai de 3 ans qui n'a pas été avancé par M. DE MARTIN.



M. Alain BUSSARD : demande si la décision de suspension fut également confirmée par courrier (et non uniquement par courriel) et est-ce que son auteur est la bonne personne de contact au sein de la direction de la poste ?

M. Philippe REZZONICO : confirme que seul un courriel a été adressé à la Municipalité. Il s'agit bien de M. DE MARTIN qui avait été reçu au mois de janvier dernier.

## 5. Information de la Municipalité

M. Philippe REYMOND :

Une prise de contact est intervenue mi-février avec l'entreprise en charge des **marquages** de la **Grand'Rue**. Des analyses pratiquées sur la route confirment l'impossibilité actuelle d'effectuer lesdits marquages. Cela sera toutefois possible dès la fin du mois d'avril. A noter que les **panneaux de signalisation** sont à présent posés. Les futurs **abribus** situés devant l'Hôtel de l'Union seront quant à eux posés dans le courant du printemps.

Le **réseau routier** communal a subi de nombreux dégâts cet hiver en raison des conditions climatiques. Une visite complète des installations est prévue le 30 mars avec le bureau d'ingénieur afin de pouvoir planifier la remise en état de ces diverses routes. Il faut savoir que la réfection intégrale du réseau routier coûterait 11 millions de francs.

S'agissant du **SDIS**, l'engagement de nos sapeurs-pompiers durant l'année 2020 a été constant bien que marqué par un nombre d'exercices et d'entraînements réduits entraînant des paiements de soldes inférieurs et générant ainsi un bénéfice d'exercice. Dans ces circonstances, le CoDir a décidé de reverser aux communes la somme de 5.- par habitant.

Enfin, le directeur de **I'ARCAM**<sup>1</sup> a annoncé son départ à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021. Les statuts de l'association sont actuellement en cours de refonte.

M. Philippe REZZONICO :

Annonce le départ de **Mme Isabelle SIMONE**, employée à l'administration communale pour le 31 mars 2021 ainsi que de **Mme Isabelle JUILLERAT** responsable de la bibliothèque communale pour le 30 juin 2021. Une mise au concours interviendra prochainement pour ces deux postes.

Suite à la démission de notre Syndique, les dicastères dont elle avait la charge sont répartis comme suit :

Mme Anne-Laurence BERGER: éclairage public

M. Philippe REZZONICO: administration et personnel, eau, STEP, bibliothèque,

M. Laurent GUIGNARD: service du gaz

M. Philippe REYMOND: routes, syndicat du Closez à l'Orbannaz

De manière collégiale : Hôtel de l'Union

La Municipalité adresse ses félicitations à M. Heinz FORRER pour son élection comme Municipal ainsi qu'aux Conseillères et Conseillers élus pour la prochaine législature.

---

<sup>1</sup> Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges



Enfin, M. REZZONICO prononce quelques mots à l'occasion du départ de Mme Sylvie JUDAS. Il rappelle ainsi que l'intéressée fut élue au Conseil communal en 2002 avant de rejoindre la Municipalité en 2003. De 2011 à ces derniers jours, Mme JUDAS occupa la fonction de Syndique totalisant une participation à plus de 720 séances de Municipalité, à d'innombrables séances de chantiers, de suivi de projet, etc. le tout marqué par un fort engagement personnel, peut-être trop fort aux yeux de certains. Elle a eu à cœur de représenter notre Commune durant toutes ces années. Plusieurs projets virent le jour durant son engagement politique, tels que la rénovation de l'administration, la création de la salle multisport, le collège Marais III, le bâtiment de l'UAPE, l'aménagement de la déchèterie, la réfection de la Grand'Rue ou encore le plan de quartier du Closez à l'Orbannaz. Un remerciement appuyé lui est adressé pour son engagement en faveur de notre village et de ses habitants. *La critique est aisée, mais l'art est difficile.*

## 6. Divers et propositions individuelles

M. Jean-Marie PASCHE : quelles sont les nouvelles concernant **l'Hôtel de l'Union** ?

M. Philippe REZZONICO : un partenariat privé/public est actuellement à l'étude tout comme la réalisation d'un projet architectural. Celui-ci a été ralenti en raison du fait que le bâtiment est classé imposant des discussions avec les services concernés afin de permettre sa réhabilitation. La Municipalité espère être à même de présenter son projet au Conseil communal avant la fin de la législature.

M. Pierre-Yves CORREVON :

i) est satisfait d'entendre que **l'audit du réseau routier communal** avance après plus d'un an et demi de discussions à ce sujet. De nombreux tronçons sont effectivement très abimés.

ii) S'interroge sur le coût financier et écologique de l'impression annuelle des **cartes plastiques d'accès à la déchetterie** pour chaque foyer. D'autres solutions pourraient être envisagées comme, par exemple, la réalisation d'un macaron autocollant.

iii) relève que durant cet hiver, certains **segments piétonniers de la Grand'Rue** ne sont pas suffisamment **déneigés** et nécessiteraient une action manuelle de la part du personnel communal.

M. Philippe REZZONICO : prend acte des différentes remarques et tient toutefois à relever l'important travail réalisé par le personnel communal.

M. Pierre-Yves CORREVON : ne conteste pas l'engagement du personnel communal mais tient à relever que d'autres communes offrent un déblaiement des accès à des heures plus matinales encore que la nôtre.

M. Jean-Claude MAGNIN

i) relève l'excellent travail **d'élagage des tilleuls** de l'avenue de la Rosière, réalisé par l'entreprise BOLLIGER rattrapant par-là celui réalisé 3 ans plus tôt par une entreprise française dont la taille grossière s'était limitée au passage des camions défigurant les arbres de l'avenue.

ii) après le renversement d'une douzaine de **bornes au chemin du Moulinet**, la déconstruction de deux chicanes est intervenue. Il en reste encore deux autres potentiellement dangereuses face au ch. des Glycines ainsi que face au ch. du Closez. S'agissant du second, un camion voulant s'engager sur le ch. du Closez a dû réaliser une manœuvre périlleuse mangeant sur une place de stationnement de l'immeuble avoisinant et achevant son virage par-dessus le trottoir.

iii) s'interroge sur la raison pour laquelle l'ensemble des sorties des **chemins privés donnant sur le chemin du Moulinet** sont ponctués d'un "STOP" et non celui des Hirondelles. De même, le chemin du Closez (qui est un chemin communal) ne devrait-il pas faire l'objet d'une priorité de droite à son intersection avec le chemin du Moulinet (également un chemin communal) à l'instar de ce qui est pratiqué à d'autres endroits de la Commune.

Mme Anne-Laurence BERGER : précise que l'élagage des arbres a été confié à l'entreprise DUBUGNON qui a ensuite sous-traité cette activité à l'entreprise BOLLIGER.

M. Philippe REZZONICO : rappelle que de démantèlement progressif des ilots est toujours prévu. Quant au carrefour entre le chemin du Moulinet et du Closez, le choix de l'époque s'était porté sur un céder le passage.



## Conseil communal de Gimel

Mme Carole BOURGEOIS : le **panneau stop** situé en aval du magasin Denner est très peu visible rendant le carrefour dangereux en l'absence de signalisation au sol.

M. Philippe REYMOND : s'associe à ce constat et relève que plusieurs solutions temporaires furent étudiées mais aucune ne fut satisfaisante. La sécurisation du carrefour demeure toutefois une priorité.

M. Jean-Jacques CLERC : relève que le panneau stop devrait être reculé. A noter que ce panneau ainsi que celui situé en amont ne sont plus conformes aux normes actuelles et devraient être remplacés.

M. Edgar DIEPERINK : relève que le prix du **billet de bus** est aujourd'hui plus cher depuis l'arrêt "Hôtel de l'Union" qu'il ne l'était depuis l'arrêt "La Vernette".

M. Laurent GUIGNARD : va se renseigner auprès de Car postal.

M. Jean-Marie PASCHE: revient sur une précédente intervention concernant la mise hors service de la **borne hydrante** située sous **l'EMS de la Rosière**. Quand est-il à ce jour ?

M. Philippe REZZONICO: le dossier est toujours d'actualité. La déviation de la conduite serait toutefois très onéreuse et le canton n'est pour l'heure pas disposé à participer financièrement.

M. Pascal CIABURRI: demande si le **prochain Syndic** est déjà désigné ?

M. Philippe REZZONICO : répond qu'à ce jour non.

M. Jean-Claude MAGNIN:

i) relève la dangerosité du **muret situé en bas de la rampe d'accès de l'arrêt de bus** de "l'Hôtel de l'Union" en raison du fait que le revêtement de la chaussée n'est pas encore terminé. Plusieurs véhicules se sont accrochés à cet endroit. Une bordure devrait être mise en place devant le muret qui n'est pas bien visible pour les automobilistes à l'image de celle de l'arrêt de bus dont la forme incurvée permet de faire rebondir le pneu.

ii) s'agissant de la réfection des routes, on peut constater des **fissures longitudinales à l'avenue de la Rosière**. Celles-ci pourraient être colmatées à l'aide d'un coulis bitumineux ce qui permettrait de prolonger la conservation de la route.

iii) s'agissant de l'étude de faisabilité demandée pour la **réhabilitation de l'Hôtel de l'Union** la Municipalité a mandaté 3 bureaux afin de réaliser une étude préalable sur la base d'un cahier des charges établi (cf. PV du 9 septembre 2020). Quand est-il de ces études pour lesquelles le Conseil n'a pas voté de crédit.

M. Philippe REYMOND: prend note de ces différentes remarques qui seront reprises lors de l'entretien du 30 mars avec l'ingénieur mandaté.

M. Philippe REZZONICO : comme rappelé lors d'une précédente intervention, le dossier est toujours à l'étude de sorte qu'il n'est pas possible de donner davantage d'informations à ce jour. S'agissant des frais d'études engagés, ceux-ci s'avèrent relativement modestes de sorte qu'ils ont été financé au travers de la ligne budgétaire "frais d'études courantes"

Mme Christelle DEBONNEVILLE: demande où en est l'étude quant à la **création d'un nouveau arrêt de bus** en haut du chemin des Sept Fontaines ?

M. Philippe REYMOND: cette question est intégrée à la réflexion générale actuellement en cours sur la réfection des routes communales.

M. Jean-François JACOT: se souvient qu'au printemps dernier, la commission des routes devait être consultée sur l'avancement de ce projet.

M. Philippe REZZONICO: confirme que la commission des routes le sera quand les contours du projet se feront plus précis.

M. Pascal CIABURRI : se souvient qu'il était question de démanteler le **tableau d'affichage publicitaire** situé en amont de la Maison de Commune afin d'y placer **l'abribus**. Quand est-il à ce jour ?

M. Philippe REYMOND : précise que le projet a été modifié et que l'abris sera désormais situé devant la Maison de Commune

MM. Jean-François JACOT et Pascal CIABURRI : déplorent vivement le fait que la commission des routes n'ait pas été consultée venant même à se s'interroger de l'utilité même de cette commission si elle n'est que très marginalement associée aux réflexions de notre Exécutif.



## Conseil communal de Gimel

M. Philippe REYMOND: rappelle qu'à l'origine, il n'était pas prévu d'implanter des abribus. Cette opportunité est apparue plus tardivement à la demande d'usagers et après concertation avec Car Postal. Le choix final de l'emplacement de l'abribus devant la Maison de Commune a été motivé par des raisons pratiques et sécuritaires.

M. Jean-François JACOT: entend les arguments avancés mais estime que la commission des routes devaient légitimement être tenue informée de ces modifications.

M. Jean-Claude MAGNIN: se souvient qu'il était également question de poser des **supports pour vélo** devant la Maison de Commune.

M. Philippe REYMOND: confirme que la pose de parcs à vélo est toujours prévue dans ce secteur.

Les prochaines séances du Conseil communal auront lieu le **mardi 20 avril** et le **mercredi 23 juin**. Le **lundi 7 juin** sera marqué par **l'installation des nouvelles autorités communales**.

Le Président remercie les employés communaux pour la préparation de la salle.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21h15.

Le Président

Le Secrétaire

Eric Marchese

Florian Magnin